



Lapoutroie, le 17 janvier 2022

«Titre» «Prénom» «Nom»

«Adresse\_Ligne\_1»

«Code\_postal» «Ville»

**Objet: Convocation du Conseil Municipal**

«Titre»,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, fixée le

**Mardi 25 janvier 2022 à 19h00**

**Au Foyer Saint Martin**

Ordre du jour :

- 1) **Désignation d'un secrétaire de séance.**
- 2) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre 2021.**
- 3) **Affaires financières :** Approbation du compte administratif 2021 / budget principal ; Vote du budget primitif 2022 / budget principal ; Programme d'investissement 2022 « budget principal » ; Vote des taux des impôts directs locaux ; Approbation du compte administratif 2021 / budget « eau et assainissement » ; Vote du budget primitif 2022 / budget « eau et assainissement » ; Programme d'investissement 2022 budget « eau et assainissement » ; Approbation du compte administratif 2021 / budget « régie de chauffage » ; Vote du budget primitif 2022 / budget « régie de chauffage » ; Modification du tableau des subventions 2022 : subventions pour les associations ayant participé à la St Nicolas ; Rectification de la délibération du conseil municipal du 7.12.2021 : programme de travaux et coupes ONF 2022 ; Demande de subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, au titre du « fonds de solidarité territorial » pour l'achat d'une lame de déneigement.
- 4) **Points divers :** Modification du plan des effectifs : création d'un poste non permanent dans la catégorie hiérarchique C / filière administrative, pour l'embauche d'un conseiller numérique France Services ; Adhésion de la Commune au régime d'assurance chômage pour les agents non-titulaires ; Modification du plan des effectifs : suppression du poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe (départ à la retraite) et création du poste de technicien territorial ; Avis sur la révision des statuts du syndicat d'électricité ; Conventions de servitudes pour le renforcement du réseau BT aérien issu du poste « hôpital » sur les parcelles cadastrées section 2 n°300 et section 2 n°146.

- 5) **Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités d'assurance, marchés publics, concessions dans les cimetières ...).**
- 6) **Point sur le rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK.**
- 7) **Questions diverses et communications de M. le Maire.**

En cas d'empêchement, vous voudrez bien remplir le formulaire de procuration, en indiquant le ou la bénéficiaire de la procuration, et le remettre à la Mairie préalablement à la réunion.

Je vous informe qu'en application du Décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié à plusieurs reprises par décrets, tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, est organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des mesures d'hygiène et des règles de distanciation sociale en vigueur.

Par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur à compter du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022 :

- Possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu
- Possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes
- Quorum : fixé au tiers des membres présents (et non à la moitié)
- Procurations : chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs (au lieu d'un)

Je vous prie d'agréer, «Titre», l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

  
Philippe GIRARDIN.